

Résolution du syndicat transfair

## **Il faut préserver le pouvoir d'achat du personnel du service public**

2022 a été marquée par la fin de la pandémie de Covid-19 et le début de la guerre en Ukraine. Les prix des matières premières se sont ensuite envolés, et le renchérissement annuel moyen s'est finalement élevé à 2,8 pourcent en 2022. La Suisse n'avait plus connu un tel renchérissement depuis 1993. En ces temps incertains, le service public a assuré la fiabilité et la sécurité en Suisse, bien qu'il ait parfois été fortement touché par la crise. En 2023, les astres ne sont pas mieux alignés : les pronostics tablent actuellement sur un renchérissement annuel moyen de 2,4 (SECO) à 2,6 pourcent (BNS). Cette année encore, il est essentiel de préserver le pouvoir d'achat du personnel du service public.

Pour préserver le pouvoir d'achat, il est indispensable de compenser le renchérissement. Pourquoi ? Si les salaires ne sont pas adaptés au renchérissement, il en résulte une perte de salaire réel. Par conséquent, les travailleurs et les travailleuses ne peuvent plus acheter autant, malgré un salaire inchangé, voire un salaire en hausse. Ceci parce que les prix ont proportionnellement augmenté plus fortement. L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) ne tient pas compte des primes d'assurance-maladie. Ces dernières devraient à nouveau augmenter fortement en 2023, de 6,6 pourcent en moyenne, ce qui pèsera encore plus sur les salariés.

Pour 2023, les résultats des négociations salariales sont certes en grande partie satisfaisants, mais le renchérissement n'a été entièrement compensé dans aucune branche. Cette année, les négociations salariales doivent impérativement se concentrer sur la préservation du pouvoir d'achat du personnel du service public, et donc sur la compensation du renchérissement.

**C'est pourquoi transfair demande la compensation intégrale du renchérissement en 2023 ainsi qu'un financement ultérieur du renchérissement résiduel 2022.**